

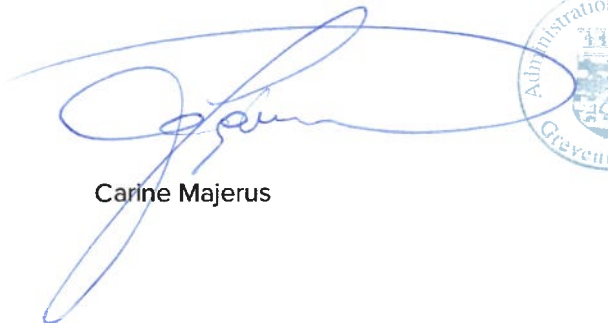
Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la Schiltzenplatz, rue Schiltzenplatz, rue de Trèves afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant le 2e marché mensuel. Il est porté à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu :	Schiltzenplatz, rue Schiltzenplatz, rue de Trèves
Début :	vendredi, 18 septembre 2026 à 06:00
Fin :	vendredi, 18 septembre 2026 à 14:30
Motif :	le 2e marché mensuel
Règlement :	GRE-105-2026

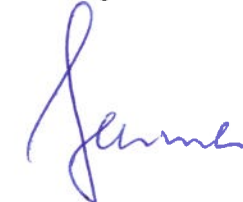
Grevenmacher, le 11 septembre 2026

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carine Majerus

La bourgmestre,



Monique Hermes